



## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 17 mars 2025 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2<sup>e</sup> étage de la mairie, située au 145, rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none"><li>Permettre deux portes de garage sur l'élévation arrière d'un bâtiment commercial, alors qu'il y a une distance de 20,15 mètres entre la ligne de lot arrière et une ligne de lot utilisée à des fins résidentielles, et ce, malgré le fait que le règlement de zonage prohibe les portes de garage ou autre ouverture permettant l'accès à un véhicule s'il y a une distance de 50,0 mètres ou moins entre la ligne arrière du lot commercial et toute ligne de lot zoné ou utilisé à fins résidentielles.</li></ul> (DM 2024-0190)	312, rue Dubois

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 24<sup>e</sup> jour de février 2025.

La greffière,  
Isabelle Boileau